

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

Séance du 30 mars 2023

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois **le 30 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

14 mars 2023

**Membres présents :**

Date de la réunion :

30 mars 2023

**Titulaires** : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

**Suppléants** : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN  
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

**Pouvoirs :**

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

**N°07.2023**

Objet de la délibération :

**Administration Générale –  
Fédération Nationale des  
Centres de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale  
(FNCDG) – Cotisation 2023**

**Membres titulaires excusés** : Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE,

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

L'objectif majeur de la FNCDG est d'assurer un relais, au plan national, auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion.

A ce titre, pour assurer le fonctionnement de la FNCDG, les centres de gestion adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

Nombre d'agents (effectif des électeurs inscrits sur les listes des CAP pour les catégories A, B, et C – Elections professionnelles de décembre 2022) multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale par la FNCDG.

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents servant de base au calcul est de 3 589, au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour mémoire, il était de 3790 pour les élections de décembre 2018.

Il est précisé que le nombre d'agents servant au calcul de la cotisation est figé jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Pour l'année 2023, le « montant agent » voté par la Fédération est de 1,50 €/agent, montant identique aux années précédentes.

La cotisation, pour l'année 2023 s'élève donc à 5 383,50 €.

Les modalités possibles de versement sont les suivantes :

- un seul versement,
- deux versements :
  - le 1<sup>er</sup> versement avant le 30 avril 2023
  - le 2<sup>ème</sup> versement avant le 30 septembre 2023

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver le versement, au profit de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG), de la cotisation due au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 5 383,50 €,
- d'approuver le règlement de cette cotisation en un seul versement,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 05/04/2023

Exécutoire le : 05/04/2023

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
le 30 mars 2023

Le Président

Eric MARTELLIERE

